

Foire aux questions

Combien d'appels à projets auront lieu ?

Trois appels à projet sont prévus. Le présent appel porte sur le réaménagement de trois chambres d'ici 2023 et sera suivi de deux autres appels dans les mois à venir pour un total de neuf chambres.

Combien de personnes peuvent s'inscrire au sein d'une même équipe ?

Chaque équipe est composée *a minima* de deux personnes : d'un ou d'une artisan d'art et d'un ou d'une artiste, architecte, architecte d'intérieur ou designer. Un porteur de projet doit être désigné parmi ce(s) artisan(s) et artiste(s). Des collaborateurs, n'exerçant ni le métier d'artisan ni le métier d'artiste, d'architecte, architecte d'intérieur et designer peuvent y être associés.

Puis-je être membre de plusieurs équipes ?

Je ne peux faire partie que d'une seule et même équipe pour un même appel à projet.

Puis-je repostuler pour les deux autres appels à projets ?

Oui, il est possible de postuler pour le premier appel à projet puis de postuler aux deux autres appels à projet qui suivront au printemps et à l'automne 2023. Si le projet d'une équipe est retenu, celle-ci ne pourra néanmoins pas repostuler.

J'exerce un métier d'art. Puis-je participer au projet ?

Je peux participer au projet en tant que personne physique majeure exerçant un métier d'art (y compris en tant que dirigeant ou salarié de personnes morales) mais je dois faire partie d'une équipe composée obligatoirement *a minima* d'une autre personne exerçant le métier d'artiste, d'architecte, d'architecte d'intérieur ou de designer.

La liste des « métiers d'art » figure dans l'arrêté du 24 décembre 2015 (EINI15099227A).

VILLA MÉDICIS

J'exerce le métier d'artiste, d'architecte, d'architecte d'intérieur ou de designer. Puis-je participer au projet ?

Je peux participer au projet en tant que personne physique majeure exerçant un métier d'artiste, d'architecte, d'architecte d'intérieur ou de designer (y compris en tant que dirigeant ou salarié de personnes morales) mais je dois faire partie d'une équipe composée obligatoirement *a minima* d'une autre personne exerçant un métier d'art.

Quel est le budget du projet ?

Les équipes lauréates disposeront chacune d'un budget de 60 000 € TTC pour réaliser leur projet. Les équipes pourront compléter ce budget par un financement extérieur supplémentaire apporté par un partenaire clairement identifié dans le projet et préalablement agréé par l'Académie au moment de la sélection des projets.

Quelle est la rémunération des équipes sélectionnées ?

La rémunération du projet s'élève à 10 000 € pour chaque équipe lauréate. Elle sera versée à chaque porteur de projet et devra être également répartie entre les membres de chaque équipe. Cette répartition devra être communiquée préalablement à l'Académie et au jury qui sera attentif à cette question d'équité dans la rémunération.

Quel sont les documents à soumettre pour la candidature ?

Le rendu doit se présenter sous la forme d'un dossier comprenant un portfolio, une note d'intention et une copie scannée du justificatif d'activité professionnelle pour chaque membre de l'équipe. Ces trois documents doivent être téléchargés sur la plateforme de candidature dédiée sur laquelle il faudra également joindre le CV de chaque membre de l'équipe.

Quel doit être le format et le poids électronique du dossier ?

Le poids électronique du dossier de candidature dématérialisé ne doit pas dépasser 20 Mo au total, et le nombre de pièces déposées sur la plateforme en version dématérialisée ne doit pas dépasser les 10 unités.

Que doit contenir la note d'intention ?

Le contenu et le format de cette note sont libres. Les candidats peuvent joindre à la note tout texte explicatif ou élément graphique qui illustrera le projet (croquis, schéma, plan, coupe, projection axonométrique, *rendering*, photomontage ...).

VILLA MÉDICIS

La note d'intention devra être téléchargée en format PDF.

Que doit contenir le portfolio ?

Le portfolio présente les travaux, ouvrages et projets représentatifs du travail de chaque membre de l'équipe, composée a minima de l'artisan d'art et de l'artiste, architecte, architecte d'intérieur ou designer. Les collaborateurs potentiels peuvent également présenter leurs travaux antérieurs.

Le portfolio devra être téléchargé en format PDF.

Quel est le rôle du porteur de projet ?

Le porteur de projet sera l'interlocuteur principal de l'Académie de France à Rome – Villa Médicis et devra télécharger le portfolio et la note d'intention de l'équipe sur la plateforme avec laquelle il sera amené à signer le contrat au nom de l'ensemble de l'équipe lauréate et il sera chargé de répartir équitablement la rémunération entre les membres de l'équipe.

En quelle langue dois-je rédiger les documents ?

Le portfolio, la note d'intention, le CV et la biographie peuvent être présentés en français ou en anglais.

En quelle langue se dérouleront les auditions ?

Le cas échéant, les auditions pourront se dérouler en français ou en anglais.

Quel est le calendrier du projet ?

26 septembre 2022 à 15h : ouverture de la plateforme de candidature pour le premier appel

30 novembre 2022 à 15h : fermeture de la plateforme de candidature pour le premier appel

Décembre 2022 : examen des dossiers par le jury ; phase de pré-sélection des projets finalistes.

Janvier 2023 – Février 2023 : phase de sélection

Premier semestre : délibération finale du jury des trois projets définitifs

Deuxième semestre 2023 : livraison des chambres

Printemps 2023 : publication du deuxième appel d'offre

Automne 2023 : publication du troisième appel d'offre

Le calendrier est indicatif et susceptible de changement.

Comment se déroulera la phase de pré-sélection des équipes ?

Le jury sélectionne les candidatures finalistes courant décembre 2022.

Les équipes présélectionnées pourront se rendre à Rome à la Villa Médicis pour préciser leur projet sur place dans un livrable détaillant leur proposition finale approfondie. La phase de sélection se fera sur la base de ce séjour à Rome. Les frais de déplacement des équipes seront pris en charge par l'Académie, dans la limite de 500 € TTC par équipe. L'hébergement des équipes à la Villa Médicis, ou le cas échéant, dans un hôtel répondant aux critères d'accueil des collaborateurs de l'Académie définis par son conseil d'administration, dans la limite de 2 nuitées maximum.

Les livrables proposés par les candidats présélectionnés seront indemnisés 1000 € TTC.

Les candidatures présélectionnées seront invitées à présenter leur proposition finale lors d'une audition.

Comment s'organisera le déplacement et le séjour à Rome des équipes lauréates ?

Les équipes lauréates seront invitées à se rendre à la Villa Médicis pour mettre en œuvre leur projet et travailler sur place avec les équipes de l'Académie. Les dates de leur(s) séjours devront être préalablement validées par l'Académie.

Lors de leurs séjours à Rome, l'Académie prendra en charge l'hébergement à la Villa Médicis ou, le cas échéant, dans un hôtel répondant aux critères d'accueil de collaborateurs de l'Académie définis par son conseil d'administration, dans la limite de 15 nuitées, pour toute la durée du contrat.

Les frais de transport seront pris en charge sur le budget de l'opération.

Comment savoir si ma candidature a bien été enregistrée sur la plateforme ?

Une confirmation du dépôt de votre candidature vous sera adressée par mail. Si vous ne recevez pas cette confirmation, merci de bien vouloir regarder dans les courriers indésirables, ou nous contacter à l'adresse reenchanter@villamedici.it.